



OPTION POSSIBLE EN :

SECONDE	NOTE BULLETIN
et/ou	
PREMIÈRE	BAC COEF. 2
et/ou	
TERMINALE	BAC COEF. 2

Option d'enseignement général

La principale différence avec l'éducation musicale enseignée au collège est la pratique instrumentale ou vocale qui tient une place centrale.

L'objectif principal est de prendre **PLAISIR** à pratiquer la musique collectivement, par groupe ou individuellement.

Le second objectif est la découverte, la création, et l'étude d'œuvres d'hier et d'aujourd'hui, en lien avec les projets musicaux choisis par les élèves. Au cours de l'année, deux concerts sont préparés : un concert des lycéens et un concert avec le collège Jean Yole en fin d'année scolaire.

On peut suivre cette option sans connaître le solfège et sans pratiquer d'instrument. La priorité est de s'intéresser à la musique et de vouloir partager sa passion avec d'autres élèves.

POURQUOI CHOISIR

CET ENSEIGNEMENT FACULTATIF ?

- Pour s'offrir une **respiration artistique** hebdomadaire.
- Pour **approfondir un enseignement** déjà suivi au collège mais en allant plus loin, avec des camarades motivés.
- Pour se construire comme musicien(ne) :
 - par la **pratique d'un instrument ou du chant,**
 - par la **découverte et l'enrichissement culturels et artistiques,**
 - par **l'organisation et l'animation de spectacles.**